

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 137 (1992)  
**Heft:** 12

**Artikel:** L'aptitude au combat. 3e partie  
**Autor:** Altermath, Pierre-G.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-345249>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ***L'aptitude au combat. 3***

Par le major Pierre G. Altermath<sup>1</sup>

## **5. Le savoir-faire**

### **5.1. Définition**

Le savoir-faire regroupe:

- les connaissances et aptitudes relatives au maniement et à l'engagement des armes, appareils et véhicules;
- les réactions et comportements individuels et collectifs;
- les aptitudes au commandement des cadres.

Il doit:

- rendre la troupe apte à remplir ses missions;
- faire éclore une confiance inébranlable en soi, ses moyens, ses camarades, son matériel et ses chefs. «L'assaillant ne se risque à l'attaque que s'il a confiance en sa capacité combattante. Le défenseur ne conserve sa position que s'il se sent l'égal de son adversaire». (Armée suisse)
- limiter les accidents provoqués par des erreurs de manipulation, de pilotage et de conduite, des accidents susceptibles de provoquer parfois d'importantes pertes.

### **5.2. L'acquisition des aptitudes**

#### **a) La matière d'instruction**

– Chaque soldat ne peut maîtriser l'ensemble des connaissances et manipulations de toutes les armes avec lesquelles il est confronté. Il est aussi hors de question de lui faire assimiler la somme des procédés de combat envisageables sur le champ de bataille. Cela n'est, d'ailleurs, pas nécessaire.

– Il convient donc d'établir une différence entre:

● les managements, réactions et comportements dont l'exécution sur le champ de bataille est généralement influencée par la peur et pour lesquels le recours à la réflexion n'est pas possible. Ces aptitudes doivent être transformées en gestes réflexes, en automatismes. Cet objectif est valable pour tous les militaires sans exception;

● le solde de la matière dont la connaissance est certes nécessaire à la réflexion, à l'instruction ou à la marche du service mais dont l'utilisation se caractérise par une absence de pression psychologique. L'assimilation de ces aptitudes ne représente pas un caractère impératif pour l'aptitude au combat. Il n'est donc pas indispensable que chaque militaire maîtrise cette matière puisqu'elle peut être exécutée à l'aide de check-listes, par exemple.

#### **b) Le réalisme**

L'apprentissage des managements n'a de sens que s'il est accompli dans des conditions se rapprochant au maximum de la réalité. Il faut donc intégrer les facteurs de stress courant:

– la situation de duel (les intempéries, le froid, la peur, l'obscurité, la fatigue).

– Les conditions d'instruction ne doivent pas être plus favorables que celles que le soldat rencontrera sur le champ de bataille sous peine de compromettre sa confiance en son instruction et de créer un état de surprise générateur de panique lors du baptême du feu.

### **5.3. La connaissance du champ de bataille**

– La surprise frappe de terreur. Alors que le baptême du feu, en 1914, représente

<sup>1</sup> La première et la deuxième partie de cette étude ont été publiées dans les RMS de septembre (pp. 24-28) et novembre 1992 (pp. 18-23).



*Les conditions d'entraînement ne doivent pas être plus favorables que celles que le soldat rencontrera sur le champ de bataille.*

une épreuve redoutée, il perd progressivement son caractère inquiétant. Bien informés des réalités du combat par la presse, les blessés de guerre et les permissionnaires, les jeunes soldats découvrent un champ de bataille qui leur est déjà familier. (J. Armengaud)

– La connaissance du champ de bataille consiste à développer une image aussi précise que possible de la réalité.

– Cette information englobe les domaines suivants :

- le milieu (civils, morts, dévastations);
- le feu (armes, munitions, effets divers);
- l'homme (aspects individuels et collectifs, physiques et psychiques).

– La connaissance du champ de bataille permet ainsi de

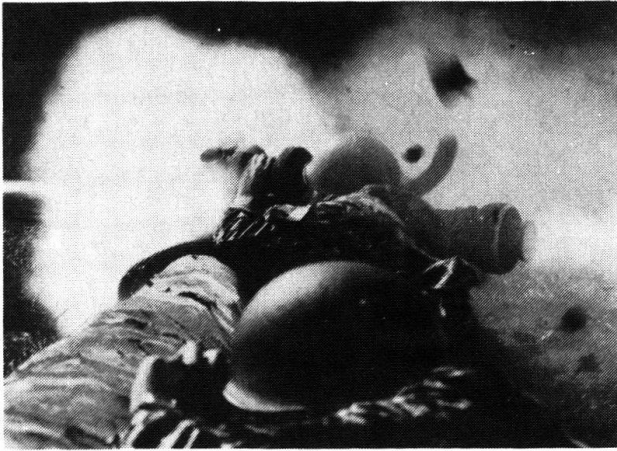
- limiter l'anxiété;
- réduire les causes de surprise;
- justifier les exigences de l'instruction;
- faciliter l'initiative dans un milieu hostile.

#### **5.4. L'exercice du commandement**

«Le véritable homme de guerre sera celui qui connaîtra le mieux l'homme, le futur combattant, non pas ce soldat calme, rassis, reposé, repu, attentif, obéissant du champ de tir, mais cet être heureux, impressionnable, ému, troublé, distrait, surexcité, mobile, s'échappant à lui-même qui, du chef au soldat, est le combattant». (EAABC Saumur)

##### **a) Aptitudes nécessaires**

L'objectif essentiel que doit rechercher chaque chef dans son comportement face



*La connaissance du champ de bataille permet de démythifier le baptême du feu.*

à ses hommes est l'obtention de leur confiance. Ceci présuppose la présence:

- d'un équilibre physique et psychique (l'œil vif), c'est-à-dire:

- le courage qui permet de garder son calme dans toutes les situations et de démontrer une force de caractère;

- l'endurance ou la possibilité de rester plus frais que les autres;

- la personnalité, soit le rayonnement, le sourire, la courtoisie. (Armée française)

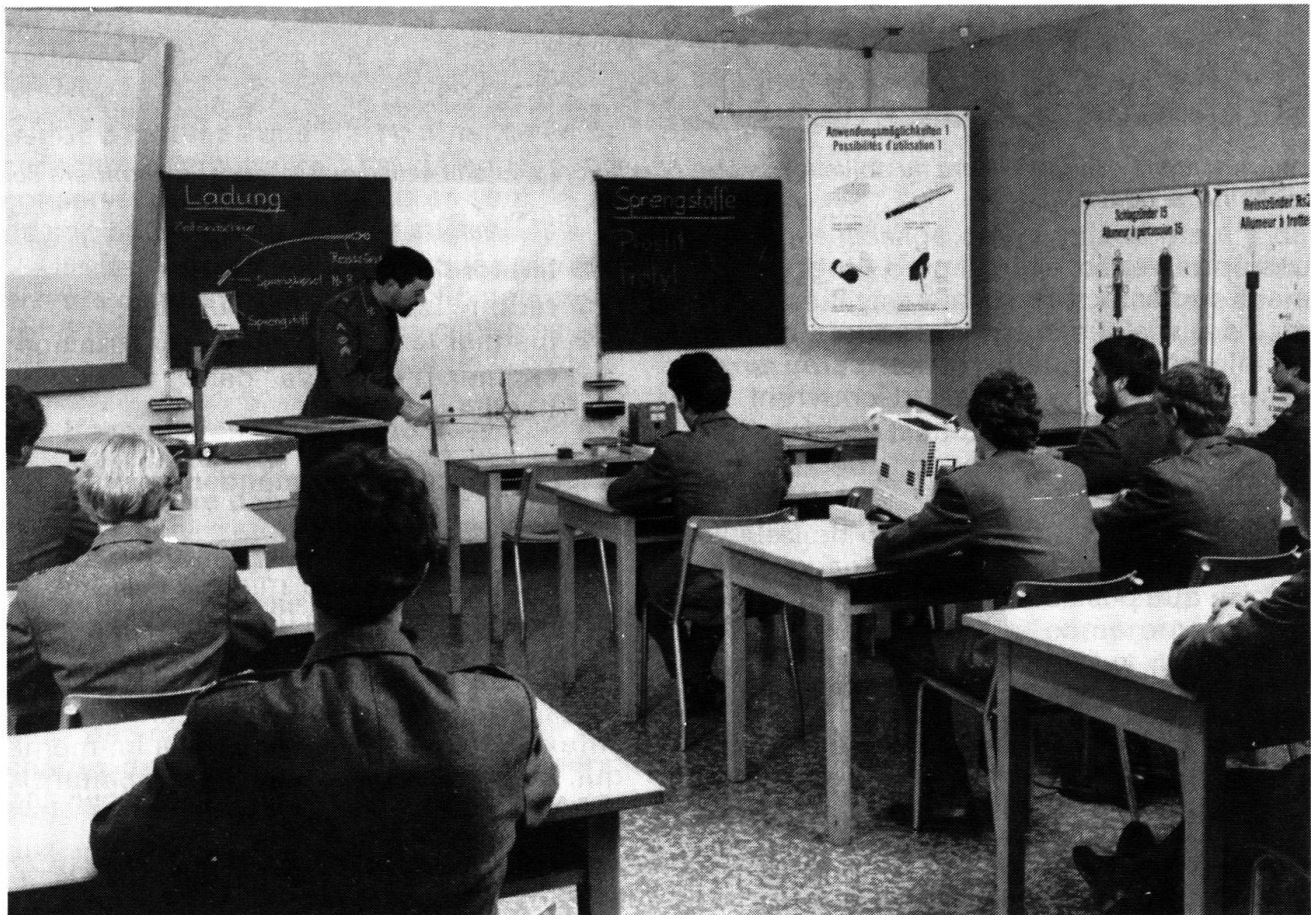
- d'une compétence technique (l'œil du maître qui s'étend à la connaissance et la pratique de ses matériels ainsi que la maîtrise des techniques de combat et des schémas de donnée d'ordres. (Armée française)

- d'habileté tactique (le coup d'œil) qui englobe:

- la vitesse d'appréciation, d'exécution et de transmission;

- l'initiative imposée par notre système de conduite par objectifs;

- l'aisance provoquée par un tempérament de gagnant. (Armée française)



*Seules, les techniques de commandement élémentaires parfaitement assimilées sont susceptibles de fournir aux chefs une aide utile.*

– du souci de ses hommes (l'œil humain) qui se manifeste par:

- la présence du chef connaissant ses hommes, sachant créer un courant de relations et informer ses subordonnés;
- l'exigence envers soi-même et envers ses subordonnés;
- la préservation de ses hommes par la sollicitude. (Armée française)

#### b) Aspects pédagogiques

– Presque la totalité des actes de commandement doivent être exécutés sous une pression psychologique. Pression de l'ennemi et du temps, poids des responsabilités, incertitude, peur, conflits dans le cadre de la conduite des hommes, etc. Seules, par conséquence, les techniques de commandement élémentaires parfaitement assimilés sont susceptibles de fournir aux chefs une aide utile.

– «La mort du soldat n'est pas un accident du travail» (cdt C Binder) Une décision commerciale d'un patron d'entreprise n'engage pas la vie de ses collaborateurs. Il importe, par conséquent, de ne pas mélanger management civil et commandement militaire. S'il est vrai que l'on peut découvrir de nombreuses analogies, la finalité de la démarche et les conditions dans lesquelles s'accomplissent celles-ci sont par trop différentes pour qu'il soit possible de pratiquer une quelconque forme d'amalgame.

## 6. Conclusion

– L'aptitude au combat désigne la possibilité pour le commandement:

- de motiver pour instruire et amener la troupe sur le champ de bataille en développant, à cet effet, la volonté;
- d'agir grâce aux aptitudes provenant du savoir-faire et de la discipline;
- de durer face aux vicissitudes du combat grâce à la résistance humaine.

– L'aptitude au combat représente un objectif impératif. Toute tentative de contourner celui-ci ou d'en diluer la signi-



*L'instruction militaire doit être considérée de façon globale. La conception, l'organisation et la réalisation de l'instruction doivent toujours prendre en compte simultanément les quatre éléments de l'aptitude au combat.*

fication par une dialectique fumeuse ne peut que mener, dès les premiers jours des hostilités, vers une débâcle dont l'histoire nous offre suffisamment d'exemples.

– L'instruction militaire doit être considérée de façon globale. Les quatre éléments de l'aptitude au combat sont interdépendants. Négliger l'un conduit à affaiblir irrémédiablement les autres. Par conséquent, l'organisation, la conception et la réalisation de l'instruction doivent prendre en compte simultanément ces quatre composantes.

– La sanction du combat nous montre des formations envoyées sur le champ de bataille alors qu'elles n'étaient pas aptes au combat. Ces troupes ont été soit incapables d'agir, soit se sont fait culbuter dans des conditions peu honorables et coûteuses en vies humaines. Les responsables de l'instruction ont donc préparé une fausse guerre en remplaçant la réalité du champ de bataille par une vision personnelle politiquement et pédagogiquement moins exigeante ou fortement influencée par les modes de l'époque. La présence d'une définition officielle de l'aptitude au combat doit nous permettre d'éviter ce genre d'errements.

**P. G. A.**